

CANDIDATS : A QUOI RESSEMBLE LEUR DESIR DE LIVRE ?

- François Bayrou p 2
- Olivier Besancenot p 4
- Jean Marie Le Pen p 6
- Ségolène Royal p 8
- Nicolas Sarkozy p 12
- Philippe de Villiers p 14
- Dominique Voynet p 16

FRANCOIS BAYROU

1 - Envisagez-vous des mesures particulières pour consolider la place du livre et développer le goût de la lecture, dans notre société envahie par l'image et les univers virtuels ?

La lecture ouvre l'univers. Bien sûr, le fait de savoir lire est la clé de la vie en société et de l'intégration sociale. Le monde dans lequel nous vivons est un univers de mots écrits dont il faut connaître le sens. Mais le fait de savoir lire dépasse largement la simple nécessité de se repérer dans la vie de tous les jours. Il est le moyen irremplaçable de comprendre et de connaître le monde, il est une source d'évasion qui nourrit l'imagination et la création. Le goût de la lecture peut faire partie de l'héritage familial, j'ai personnellement eu cette chance, mais c'est surtout la mission de l'école. C'est pourquoi, je propose que tous les élèves sachent lire et écrire au moment de l'entrée au collège. Cette mobilisation de tous les moyens de la nation, pour mettre en place les moyens nécessaires à l'acquisition de la lecture, c'est le premier pas vers le goût des livres. Et il n'y a rien de plus beau pour moi qu'une bibliothèque !

Par ailleurs, je regarde la création littéraire comme participant au premier rang à la société de la création que la France doit redevenir. Avec la même dignité, la même reconnaissance et le même soutien que méritent la création scientifique et la création d'entreprise. Soutenir la création, c'est aussi parler des droits des auteurs. Le créateur est aussi un travailleur, et il doit recevoir le juste salaire de son travail et conserver les droits moraux sur son œuvre.

Plus généralement, je reste confiant pour l'avenir du livre, qui résiste mieux que d'autres produits culturels au numérique.

2 - Estimez-vous nécessaire d'instaurer, au nom de la diversité culturelle, un label de type « art et essai » pour la librairie indépendante de plus en plus menacée par les concentrations et le commerce en ligne ?

Aujourd'hui comme la presse ou les médias, l'édition et par voie de conséquence, les librairies traversent une crise dont nous connaissons les effets : la concentration et la financiarisation. L'idée d'étendre aux librairies indépendantes, le label « art et essai » du cinéma, me paraît judicieuse. Mais cela mérite une réflexion préalable car nous changeons d'ordre de grandeur par rapport aux salles de cinéma, ce qui pose un problème de financement.

3 – Envisagez-vous des initiatives, au niveau européen, pour institutionnaliser la loi Lang et une TVA réduite pour le livre ?

Dans un environnement ouvert et mondialisé, le droit et l'accès à la culture constituent évidemment un enjeu international. Facteur d'épanouissement et d'enrichissement de l'individu, la culture doit donc échapper aux règles habituelles du marché. Je militerai pour donner à la culture un nouveau cadre juridique international contraignant sur la diversité et les échanges culturels, qui échappe à l'OMC.

4 – Pensez-vous que le droit d’auteur, remis en question par l’univers numérique, doit être consolidé ? Et dans ce cas, de quelle manière ?

Il faut garantir à la fois les droits des auteurs et leur rémunération et, dans le même temps, permettre un accès aux œuvres pour les consommateurs et les internautes. Sans protection et rémunération des droits d’auteur, il n’y a pas de création ; mais dans le même temps, Internet constitue un modèle où certains créateurs peuvent mettre à disposition des œuvres libres de droits. Il faut donc trouver un équilibre entre la juste rémunération des auteurs et le libre accès au Net.

5 – Quel est le dernier livre qui vous a marqué, et pourquoi ?

La campagne électorale n’est guère propice à la lecture. Je lis plutôt des rapports ou des essais politiques et économiques. Mon dernier coup de foudre littéraire, c’est « Une exécution ordinaire » de Marc Dugain. Ce livre qui revisite l’histoire de l’Union soviétique qui raconte la terreur quotidienne, rappelle que la liberté et la démocratie sont des combats de tous les jours, jamais acquis.

6 – Si vous deviez écrire un livre pour votre plaisir, dans quel genre vous exerceriez-vous ? Policier, bande dessinée, roman, art, guide, érotisme, science-fiction, ...

Ecrire, c’est une véritable passion. J’ai écrit une dizaine d’ouvrages politiques et historiques, notamment sur Henri IV et sur les guerres de religion. Je viens d’achever « Projet d’espoir » qui parle de la France et des Français, de ce que je crois de l’avenir de mon pays et des moyens de le sortir de la crise. J’ai un livre « rentré » sur Saint-Louis mais il faut un temps dont je ne dispose pas aujourd’hui. En ce moment, j’écris surtout des discours. Ecrire est un besoin vital.

OLIVIER BESANCENOT

Envisagez-vous des mesures particulières pour consolider la place du livre et développer le goût de la lecture, dans notre société envahie par l'image et les univers virtuels ?

Je considère que la TVA est un impôt indirect particulièrement injuste, donc, comme à la LCR, nous sommes pour la supprimer cela permettra déjà, dans un premier temps, dans la suite de la Loi Lang, d'aider à consolider le prix du livre, en laissant revenir aux créateurs (éditeurs, auteurs, etc.), bénéficiaire réellement des remontées de leurs ventes. De plus, comme tout est lié, la privatisation rampante de la Poste pèse lourdement sur les librairies indépendantes. Maintenir (comme cela existe encore un peu par exemple, pour les livres et brochures à l'étranger), une tarification spéciale pour ne pas pénaliser les petites librairies indépendantes.

Estimez-vous nécessaire d'instaurer, au nom de la diversité culturelle, un label de type « art et essai » pour la librairie indépendante de plus en plus menacée par les concentrations et le commerce en ligne ?

Il existe déjà, dans d'autres secteurs, des modalités pour soutenir la diffusion indépendante (je pense à la loi Sœur pour le cinéma par exemple). Étendre cette loi aux librairies indépendantes pourrait être l'une des solutions, comme cela fonctionne pour les salles de cinéma classées art et essai.

Envisagez-vous des initiatives, au niveau européen, pour institutionnaliser la loi Lang et une TVA réduite sur le livre ?

Cf ce que je dis plus haut sur la TVA. Au niveau français, comme au niveau européen, je défends l'idée d'un véritable service public de la culture, permettant l'accès de toutes et tous à la culture. L'idée de l'Europe va dans le bon sens lorsque l'on prend le meilleur des lois sociales de chaque pays (et non pas le pire, nivelé par le bas comme c'est le cas actuellement...).

Pensez-vous que le droit d'auteur, mis en question par l'univers numérique, doit être consolidé ? Et dans ce cas de quelle manière ?

Concernant le droit d'auteur, je suis pour sa dépatrimonialisation, avec en corollaire, l'augmentation des revenus des auteurs. Ainsi, après la mort des auteurs, les fonds générés devraient aider à alimenter un fond de soutien à la jeune création, une sorte de solidarité intergénérationnelle. Je suis évidemment contre la Loi DADVSI, et défends l'idée d'une "licence égale", qui maintiendrait à la fois le droit à la copie privée des internautes, et la protection de la rémunération des auteurs. Je suis pour qu'une redevance soit assise sur le chiffre d'affaires des grosses majors du disque, fabricants de matériel informatique, opérateurs de télécoms et fournisseurs d'accès qui, en gagnant des abonnés à coup de publicité sur le haut débit, sont les principaux bénéficiaires des échanges, légaux ou non, des œuvres, et ce afin de compenser les ayants droit pour le manque à gagner occasionné par le téléchargement illicite. De la même manière, les formats de fichiers doivent fonctionner sur tous les appareils (interopérabilité, et même, soutien aux logiciels libres), et il faudrait

soutenir le développement de médiathèques numériques publiques et gratuites, qui pourraient ainsi démocratiser l'accès aux œuvres.

Quel est le dernier livre qui vous a marqué et pourquoi ?

Le livre d'Alain Krivine, "*Ca te passera avec l'âge*". Parce que justement, ni à lui, ni à moi, l'envie de changer le monde ne nous est passée, parce qu'aussi, je le trouve touchant, motivant, bref, qu'en refermant la dernière page, j'ai toujours autant envie de lutter contre les inégalités

**Si vous deviez écrire un livre pour votre plaisir, dans quel genre vous exerceriez-vous ?
Policier, bande dessinée, art, guide, érotisme, science fiction ...**

Peut-être un polar. Un de deux où pendant toute l'enquête, on recherche qui a piqué pendant des années aux salariés, chômeurs et retraités, leur revenu, avec à la fin, un happy end, où la répartition des richesses est à l'ordre du jour ! Et non, du coup, ça ne serait pas de la science-fiction !

JEAN MARIE LE PEN

1 - Envisagez-vous des mesures particulières pour consolider la place du livre et développer le goût de la lecture, dans notre société envahie par l'image et les univers virtuels ?

L'écriture et donc la lecture ont constitué une étape décisive dans le développement de l'humanité, sortie ainsi de l'âge de la préhistoire. Aujourd'hui, même si notre société est envahie par l'image et les univers virtuels, la lecture reste un élément indispensable à la pérennité de notre civilisation, car elle n'est pas seulement un loisir ou le moyen d'acquérir des connaissances, mais elle développe des qualités essentielles : l'esprit critique, l'imagination, le sens de la liberté.

Le goût de la lecture s'acquérant dès le plus jeune âge, je réformerais son apprentissage à l'école, aujourd'hui défaillant puisqu'un élève sur cinq entrant en sixième n'est pas capable de lire un texte. Il est par conséquent nécessaire de consacrer plus d'heures de cours à son enseignement et de remplacer la méthode globale qui a prouvé son inefficacité par la méthode syllabique.

D'autre part, je favoriserais la place du livre grâce aux mesures suivantes :

- augmenter les crédits nécessaires à la rénovation de nos bibliothèques et à la valorisation de leurs fonds ;
- permettre aux universités françaises de se doter d'une capacité d'édition comparable à celle de leurs homologues européennes et américaines ;
- mettre en place, par l'intermédiaire des collectivités locales, des chèques-lecture favorisant l'acquisition de livres ;
- promouvoir dans l'audiovisuel public la littérature française.

2 - Estimez-vous nécessaire d'instaurer, au nom de la diversité culturelle, un label de type « art et essai » pour la librairie indépendante de plus en plus menacée par les concentrations et le commerce en ligne ?

Même si leur activité est d'ordre culturel, les librairies n'échappent pas aux contraintes qui pèsent sur les autres entreprises, notamment commerciales. Les mesures que j'entends prendre en faveur des petites et moyennes entreprises, (la réduction de la fiscalité et des charges sociales, la suppression des 35 heures obligatoires, la diminution des réglementations) et l'interdiction faite aux grandes surfaces de pratiquer le dumping sur le prix des livres, seront plus efficaces que l'institution d'un tel label.

Par ailleurs, je demanderai aux collectivités territoriales qui l'ont fait, de revenir, non pas sur le principe de la gratuité des livres scolaires, mais sur la méthode qu'elles ont appliquée pour y parvenir. En fournissant aux élèves les ouvrages achetés directement auprès des maisons d'édition, elles ont réduit fortement le volume d'activités des libraires indépendants. La création d'un chèque-rentree permettant aux parents d'acheter eux-mêmes les livres scolaires de leurs enfants dans la librairie de leur quartier concilierait le principe de gratuité avec la sauvegarde des intérêts des libraires.

3 – Envisagez-vous des initiatives, au niveau européen, pour institutionnaliser la loi Lang et une TVA réduite pour le livre ?

Peu de pays européens sont régis par une législation comparable à celle de la France fixant un prix unique pour le livre et lui imposant une TVA réduite à 5,5 %. Il est craint que la recherche d'une législation européenne commune aboutisse à un compromis remettant en cause les avantages dont bénéficie en France le livre.

Pour garantir ces avantages, il est plutôt nécessaire de négocier le rétablissement de la souveraineté de la France. Aujourd'hui, 80 % de notre législation est d'origine européenne et l'impossibilité de ramener à 5,5 % la TVA pesant sur la restauration montre que notre politique fiscale est menée non plus à Paris mais à Bruxelles.

4 – Pensez-vous que le droit d'auteur, remis en question par l'univers numérique, doit être consolidé ? Et dans ce cas, de quelle manière ?

Il est nécessaire d'assurer la protection du droit d'auteur, qui peut être remis en cause par des pratiques telles que le téléchargement. Il ne faudrait cependant pas qu'une loi menace la liberté et le pluralisme qui distinguent Internet des autres médias écrits et audiovisuels, régis par le conformisme du « politiquement correct ».

5 – Quel est le dernier livre qui vous a marqué, et pourquoi ?

La cour du tsar rouge de Simon Sebag Montefiore raconte, à partir des archives de l'Union soviétique et des témoignages de survivants, la vie quotidienne de Staline et de son entourage. Ce livre illustre l'horreur et la folie d'un homme mais aussi d'un système dévorant ses propres enfants, car Staline, marxiste convaincu, est le produit de l'idéologie communiste au même titre que l'ont été Mao-Tsé-Toung en Chine ou Pol-Pot au Cambodge et aujourd'hui Kim-il-Sung en Corée du Nord. Staline n'a rien inventé mais seulement mis en application les principes marxistes et développé les pratiques mises en place par son prédécesseur Lénine.

6 – Si vous deviez écrire un livre pour votre plaisir, dans quel genre vous exerceriez-vous ? Policier, bande dessinée, roman, art, guide, érotisme, science-fiction, ...

Le roman et plus particulièrement celui de cape et d'épée est le genre littéraire qui me tenterait le plus. Outre l'aventure, je retrouve dans les oeuvres d'auteurs comme Alexandre Dumas ou Paul Féval les qualités qui ont fait la réputation du peuple français : l'audace, l'esprit chevaleresque, la galanterie, la gaieté et le goût de la liberté.

SEGOLENE ROYAL

1 - Envisagez-vous des mesures particulières pour consolider la place du livre et développer le goût de la lecture, dans notre société envahie par l'image et les univers virtuels ?

Consolider le goût du livre et de la lecture, c'est d'abord rendre le livre, et les lieux d'accès au livre, plus visibles encore. Je salue, à cet égard, le travail remarquable des bibliothécaires, travail que je souhaite conforter en engageant très vite une coopération renouvelée avec les collectivités territoriales.

La question du fonctionnement des bibliothèques se pose : il faut repenser les aides de l'Etat pour l'accompagnement de l'emploi, il faut travailler à de nouvelles amplitudes horaires pour « coller » aux modes de vie d'aujourd'hui, il faut que la bibliothèque médiathèque, parce qu'elle est très souvent le lieu culturel préféré des Français, en tout cas, le mieux identifié, devienne le cœur battant de l'offre de services publics : on l'a bien vu lors des émeutes de novembre 2005. Que nous ont dit les bibliothécaires qui sont sur le terrain? Qu'ils manquaient cruellement de médiateurs du livre, qu'ils ne savaient pas toujours très bien comment travaillaient les autres intervenants sociaux éducatifs de leurs villes respectives, qu'ils ressentaient le besoin de travailler ensemble, qu'à leurs missions traditionnelles s'ajoutaient d'autres missions, commandées par les évolutions du monde. Il y a la question de l'accueil pour les devoirs scolaires. Je connais le travail des associations de soutien aux élèves. Je souhaite le développer, en favorisant le rapprochement entre l'Etat et les collectivités, là encore, pour offrir, par exemple, à des étudiants la possibilité de se voir offrir des heures de vacation pour précisément veiller à ces séances d'aide aux devoirs. Dans le même mouvement, il conviendra de développer les possibilités d'autoformation en bibliothèques, de faire de ces lieux les lieux d'apprentissage dont on a besoin au cours d'une vie.

Rendre le livre et la lecture plus visibles passe aussi par un travail renouvelé avec l'Education Nationale. Dans le cadre des programmes d'éducation artistique, qu'il faudra renouveler et étendre, je souhaite qu'une place soit faite aux auteurs contemporains. Je crois vital pour le devenir de la création littéraire, pour l'accès aussi au patrimoine littéraire mondial, que les enfants, les adolescents, les jeunes adultes en formation soient mis en contact avec des auteurs. Comment ? Par des lectures, comme c'est le cas, par exemple, en Allemagne, où cette pratique est normale, naturelle, permanente. D'autres exemples peuvent nous inspirer, comme celui de la Finlande qui a mis en place un véritable Plan-lecture.

On a réussi, au cours des vingt-cinq dernières années, la construction et l'équipement d'un parc d'établissements de lecture publique de grande qualité et je m'en félicite. Le dispositif de la DGD-bibliothèques a fonctionné au point d'être exemplaire. Il a répondu aux défis de l'aménagement culturel de notre territoire. Certes, il n'est pas achevé, il existe encore des trous dans cette carte physique de la lecture publique, mais beaucoup a été fait. Appuyons-nous sur cet atout et relevons aujourd'hui de nouveaux défis.

La place de l'écrit est très importante dans notre société, et le livre doit conserver sa place privilégiée dans notre univers culturel.

Je veux saluer le travail des associations, qui sont au cœur des dispositifs d'éducation populaire, et dont les crédits doivent être renforcés et régularisés. Le rôle des bibliothèques médiathèques est essentiel à la lecture, mais aussi à l'apprentissage d'autres pratiques culturelles, en particulier dans les quartiers les plus défavorisés. Leurs fonds doivent être renforcés. Le soutien scolaire gratuit pour les jeunes que je veux mettre en place y trouvera bien sûr une place privilégiée, l'un des objectifs de ce soutien étant d'améliorer la lecture.

Dans cet esprit, je rappelle également l'effort considérable des Régions socialistes pour prendre en charge les coûts d'acquisition des livres scolaires destinés aux lycéens. Cela a été pour des millions de familles une avancée très positive et très concrète.

Les bibliothécaires doivent pouvoir acquérir des ouvrages des petits et moyens éditeurs. Mon ambition est de favoriser l'accès de tous, jeunes et moins jeunes, dans tous les quartiers, à l'art et à la culture de qualité.

La Finlande a mis en place une stratégie pour la lecture, je souhaite que la France ait une politique volontariste dans ce domaine.

Je veux enfin redonner toute sa place à l'éducation artistique à l'école, alors que le plan Lang-Tasca a été sabordé par le gouvernement sortant. L'intervention d'artistes et d'écrivains dans les établissements scolaires est aussi l'un des moyens de donner le goût de lire et d'écrire à des jeunes.

Enfin je veux insister sur le rôle des bibliothèques universitaires, qui doivent bénéficier d'un plan d'investissement massif, car la France est en retard dans ce domaine par rapport à la Grande-Bretagne ou à l'Allemagne, mais aussi l'Espagne en ce qui concerne les locaux, les budgets, les horaires d'ouverture. Les étudiants français doivent bénéficier des meilleures conditions pour travailler dans ces bibliothèques, d'autant plus que c'est un enjeu d'égalité sociale pour ceux qui ne peuvent travailler chez eux, ou qui n'ont pas les moyens de s'acheter beaucoup de livres.

Enfin, à l'échelle internationale, je soutiendrai les initiatives de coopération nord/sud dans l'édition : des initiatives très intéressantes existent déjà, pour rendre les livres accessibles à tous, même dans les pays les plus pauvres. La France n'en est que plus grande lorsqu'elle s'inscrit dans des réseaux de coopération semblables : il faut développer les procédures de coédition avec des éditeurs et des auteurs locaux, au sein de la francophonie, selon les mécanismes du commerce équitable à savoir la péréquation des coûts.

2 - Estimez-vous nécessaire d'instaurer, au nom de la diversité culturelle, un label de type « art et essai » pour la librairie indépendante de plus en plus menacée par les concentrations et le commerce en ligne ?

Il faut en effet soutenir la librairie indépendante de qualité. Par un label ? Pourquoi pas ? Mais à la condition que ce label signifie véritablement un engagement en faveur du développement de ces commerces culturels de proximité sur l'ensemble de notre territoire.

Cela étant, comment agir ? En commençant peut-être par rappeler, au besoin par marteler, ce qu'est, ce que signifie la loi Lang d'août 1981, sur le prix unique du livre, ce qu'en sont les avantages pour les lecteurs, ce que cela a permis, au fin des vingt-cinq ans écoulés, pour les métiers de l'édition, même si je ne méconnais pas les problèmes posés par les concentrations. C'est cela que je demanderai au ministre de la culture, en lui recommandant également de lancer très rapidement les mesures nécessaires au maintien de ce réseau vital qu'est la librairie de proximité, pour la vie culturelle de notre pays.

Je souhaite que les aides de l'Etat, qui s'appliquent déjà, soient redéfinies, que la réflexion porte aussi sur les conditions de l'emploi dans la librairie indépendante où, par définition, le personnel doit être hautement qualifié mais où les marges, on le sait bien, sont très étroites. Il faudra pour cela engager une réflexion sur les possibilités d'adapter des mesures fiscales, réfléchir aux aides aux animations, parce que ne l'oublions pas, la librairie est un lieu de rencontres, de débats, il faudra aussi agir sur la question des conditions de transmission des commerces de librairie.

Se pose également, face à la flambée immobilière que l'on sait, la question du maintien des libraires en centre-ville : les loyers doublent, voire triplent parfois. Cette question devra faire

l'objet d'un travail de réflexion, et d'action, en partenariat étroit avec les collectivités territoriales. L'extension de la loi Sueur, dans ce domaine, me paraît une piste pertinente. Il conviendra également, comme dans le cas des bibliothèques, de travailler aux conséquences des évolutions des modes de vie. Je pense bien sûr à la question du commerce en ligne. Je sais que les libraires indépendants, notamment par leurs organisations représentatives, se sont saisis de cette question et travaillent à organiser une offre à même de répondre à ces nouveaux enjeux. C'est aujourd'hui qu'il faut gagner les combats de demain : en se préparant. Là encore, je souhaite une mobilisation de l'ensemble de la chaîne des professionnels du livre, et je veillerai à ce que les moyens suivent.

Je veux rappeler l'attachement des socialistes au Livre, et tout ce que nous avons fait en ce domaine : la Loi Lang sur le Prix Unique du Livre est une très grande loi, elle a permis de protéger et de développer l'édition, la librairie, et la création en France d'une manière remarquable. La loi sur le droit de prêt en bibliothèque, grâce à Catherine Trautmann et Catherine Tasca, a réuni les professions du livre autour d'une position d'équilibre entre le droit d'auteur et le droit à l'information. Je revendique pleinement cet héritage

Encore une fois, la librairie joue un rôle essentiel au cœur du lien social. Comme le disait Jérôme Lindon, il ne peut y avoir de livres sans librairies. Une campagne de sensibilisation à l'importance de la librairie de centre-ville serait utile, car la concurrence des hypermarchés est périlleuse.

Créer un Observatoire du Livre, sans remettre en cause le rôle, ni du CNL, ni de la DLL, serait utile pour coordonner l'ensemble des préoccupations des différents acteurs de la chaîne du Livre : le sort des éditeurs et des libraires est bien sûr lié ! La diffusion et la distribution, dont le niveau de concentration est particulièrement préoccupant, sont le goulot d'étranglement de la chaîne du livre en France.

3 – Envisagez-vous des initiatives, au niveau européen, pour institutionnaliser la loi Lang et une TVA réduite pour le livre ?

La France veillera au grain avec ses partenaires, comme la gauche n'a cessé de le faire depuis 26 ans... L'Europe doit reconnaître à ses membres la faculté de corriger les règles du marché lorsque cela est nécessaire au maintien de la diversité culturelle. C'est vrai pour le livre, mais également pour le cinéma, la musique ou l'audiovisuel.

Lors de la Présidence française en juin 2008, je prendrai des initiatives fortes sur les enjeux culturels, et sur les industries culturelles, dont le Livre.

La TVA à taux réduit pour le livre est un acquis que partagent la majorité des pays européens et qui ne peut être remis en cause. La cherté des biens culturels me préoccupe beaucoup, car je défends l'accès à la culture de qualité pour tous : les mesures de soutien à la pratique de la lecture, aux associations qui font un travail dans les quartiers, dans les prisons, dans les maisons de retraite, et qui bénéficieront de soutiens pérennes, et bien sûr les bibliothèques dont le rôle dans la démocratisation de la culture est central et doit être réaffirmé...

Je veux préciser une chose : la France doit continuer à défendre le vote à l'unanimité au sein de l'Union européenne pour protéger l'exception culturelle. D'autres candidats sont, eux, favorables à la règle de la majorité qualifiée quels que soient les enjeux en cause, ce qui signifierait la mort de l'exception culturelle. Le 18 mars est entrée en vigueur la Convention votée à l'UNESCO en octobre 2005 : des recommandations sur le livre et la lecture doivent être faites dans le cadre de cette Convention sur la diversité culturelle.

4 – Pensez-vous que le droit d’auteur, remis en question par l’univers numérique, doit être consolidé ? Et dans ce cas, de quelle manière ?

Bien sûr, le droit d’auteur est une conquête sociale vitale pour la diversité de la création et sa diversité ! Sans auteur, il n’y a pas de littérature, sans artiste pas de création. Les droits d’auteur doivent impérativement être garantis.

Les questions qui se posent à l’industrie cinématographique et à l’industrie du disque touchent aussi l’édition et le livre demain.

Je suis préoccupée par l’initiative de Google, mais en même temps, je ne veux pas que la France ait une position défensive sur la question du numérique. Je ferai en sorte, avec tous, auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, enseignants, universitaires ou associations, que le numérique soit une opportunité pour la création et pour le public, et non une menace.

Car le numérique est une chance Il n’y a pas un seul secteur où le numérique ne contribue pas à faire bouger les lignes. Création artistique, diffusion, droits d’auteur, conservation des patrimoines, accès à la connaissance, influences artistiques, échanges économiques... Tous les pans des politiques culturelles doivent donc repenser leur action à la lumière de ces changements. Mais les objectifs demeurent : préserver le pluralisme, favoriser l’accès du plus grand nombre à la culture, lutter contre la marchandisation de nos imaginaires, construire par l’éducation des citoyennes et des citoyens debout, conscients et dotés d’une vraie liberté... Ça, ça ne change pas. Donc là encore, il faudra bouger et ne pas se cacher derrière de grands principes pour favoriser en réalité beaucoup de conservatismes.

Mais, il n’est pas normal que les seuls fournisseurs d’accès à Internet s’enrichissent souvent aux dépens des créateurs.

Il nous faut aussi travailler sur les moteurs de recherche européens.

5 – Quel est le dernier livre qui vous a marqué, et pourquoi ?

J’ai beaucoup aimé le dernier livre de Fred Vargas, *Dans les bois éternels*, chez Viviane Hamy.

J’ai aussi relu *Indiana*, de George Sand, et je suis frappée par le don d’écrire et le courage de cette écrivaine dont le talent, comme beaucoup de femmes a d’abord été pillé par les hommes. Elle était animée d’une foi socialiste et républicaine, c’était une artiste révolutionnaire !

L’un des livres qui m’a fortement marquée à mon adolescence était John Stuart Mill, *De l’assujettissement des Femmes*. Il faut pour moi une révélation pour mon engagement féministe.

6 – Si vous deviez écrire un livre pour votre plaisir, dans quel genre vous exerceriez-vous ? Policier, bande dessinée, roman, art, guide, érotisme, science-fiction, ...

Ce serait sans doute un roman policier se passant dans le milieu politique !

NICOLAS SARKOZY

1 - Envisagez-vous des mesures particulières pour consolider la place du livre et développer le goût de la lecture, dans notre société envahie par l'image et les univers virtuels ?

Je ne pense pas que l'image et les univers virtuels soient incompatibles avec le goût de la lecture. Bien au contraire, ils expriment sous une autre forme ce qui fait l'objet même et le plaisir de la lecture : la découverte d'univers nouveaux, la puissance évocatrice d'une description, le caractère infini de la création littéraire. Rien ne permet d'affirmer qu'on est l'ennemi du livre si l'on est cinéphile, ni que l'on cesse forcément de lire lorsqu'on est assidu sur l'Internet !

Ce qui menace la lecture, en revanche, c'est l'illettrisme et l'inculture. La première condition nécessaire pour acquérir le goût de la lecture, c'est d'apprendre à en maîtriser l'exercice. C'est pourquoi je veux mettre en œuvre tous les moyens pour que les enfants maîtrisent parfaitement la lecture et l'écriture à leur entrée en sixième. Dans les zones les plus défavorisées, je créerai des structures d'accueil pour les enfants à partir de deux ans, qui leur donneront le vocabulaire nécessaire à un bon apprentissage de la lecture. Au primaire, chaque enfant montrant des signes de faiblesse en lecture sera immédiatement pris en charge. Enfin, je veux mettre en place un sas de rattrapage entre le primaire et le collège pour les élèves qui ne maîtriseraient pas la lecture.

Apprendre à aimer lire, c'est aussi refuser la facilité des lectures qu'on oublie aussitôt le livre refermé, pour découvrir la puissance des grandes œuvres, celles dont on ne se défait plus une fois qu'on les a côtoyées. J'encouragerai les enseignants, les bibliothèques, les réseaux associatifs, à se mobiliser autour de cette cause.

2 - Estimez-vous nécessaire d'instaurer, au nom de la diversité culturelle, un label de type « art et essai » pour la librairie indépendante de plus en plus menacée par les concentrations et le commerce en ligne ?

Notre réseau de librairies indépendantes est unique au monde. J'y suis personnellement très attaché et je le crois indispensable si nous voulons conserver une offre de livres diversifiée et une présence culturelle dans de nombreux endroits de France. Or ce réseau est très fragile, car il supporte des charges très lourdes, qu'il s'agisse de son stock, des coûts de transport, des loyers ou des charges de personnel. De plus, il regroupe des librairies de tailles différentes, inégales devant la concurrence.

L'idée de créer un label d'art et d'essai pour les librairies me paraît donc intéressante, à condition toutefois que cela n'achève pas d'étouffer les librairies les plus fragiles en leur imposant un modèle économique trop rigide. Je crois que pour pouvoir être efficace, cette mesure doit s'appuyer, d'une part, sur une possibilité d'intervention directe des communes et des départements en faveur des librairies, comme c'est le cas pour les cinémas d'art et d'essai avec la loi Sœur, d'autre part, sur la nomination d'un médiateur du livre chargé de veiller aux relations entre les éditeurs et les libraires. Je pense notamment à la question des remises commerciales et du système de l'office qui devient très problématique en période de très forte production éditoriale.

Les libraires indépendants ont, de leur côté, tout intérêt à mutualiser leurs efforts en développant des actions communes, que ce soit pour diminuer les frais et les délais de transport, mais aussi pour développer eux-mêmes des sites de vente en ligne, afin de s'adapter aux évolutions du marché. Je les encouragerai à le faire.

3 – Envisagez-vous des initiatives, au niveau européen, pour institutionnaliser la loi Lang et une TVA réduite pour le livre ?

La loi du 10 août 1981 sur le prix unique du livre a permis de maintenir un réseau dense et diversifié de libraires là où les disquaires indépendants ont pratiquement disparu ; ce type de dispositif a déjà essaimé dans 11 pays européens. Avant d'envisager une initiative concertée au niveau européen, une réflexion reste à mener en France pour mieux faire connaître cette loi des consommateurs, qui l'ignorent souvent, et pour préciser les conditions de modulation des remises commerciales entre éditeurs, distributeurs et libraires, car elles constituent un obstacle majeur à une véritable rémunération unique par livre vendu pour les libraires.

Quant à la TVA réduite, une généralisation à l'ensemble des pays européens peut être envisagée, dans la mesure où 25 membres de l'Union européenne appliquent déjà au livre un taux de TVA réduit, voire aucune taxe. Cette aide indirecte, loin d'être négligeable, représente en France un impact de 150 millions d'euros.

4 – Pensez-vous que le droit d'auteur, remis en question par l'univers numérique, doit être consolidé ? Et dans ce cas, de quelle manière ?

Le livre est resté jusqu'à présent relativement en retrait du débat sur le développement de l'univers numérique et ses conséquences sur le droit d'auteur. A l'inverse de la musique ou du cinéma, son aspect matériel compte en effet pour beaucoup dans sa consommation.

Mais les développements récents de l'encre électronique et du e-book offrent des perspectives de nouveaux supports, complémentaires du livre-papier, et rendent cette question incontournable.

Je crois au travail, et je crois qu'il n'y a pas de création de qualité sans travail. C'est pourquoi j'ai défendu de manière très engagée le droit d'auteur et les droits voisins au moment de la discussion de la loi sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information (DADVSI). Naturellement, je maintiendrai cette position.

Je crois aussi que les éditeurs pourraient développer, avec le soutien de l'Etat, une plate-forme d'offre numérique légale de textes sous droit. Elle permettrait au secteur de l'édition de maîtriser la diffusion numérique des œuvres contemporaines, de les mettre à disposition des bibliothèques et des universités, comme du grand public. Je pense qu'Internet est une occasion exceptionnelle de faire rayonner encore davantage notre culture et notre langue partout dans le monde. Je souhaite que nous mobilisions les moyens nécessaires pour ne pas laisser échapper cette chance.

5 – Quel est le dernier livre qui vous a marqué, et pourquoi ?

Le dieu du carnage de Yasmina REZA

PHILIPPE de VILLIERS

1 - Envisagez-vous des mesures particulières pour consolider la place du livre et développer le goût de la lecture, dans notre société envahie par l'image et les univers virtuels ?

Le livre est incontournable puisque, par son biais, on accède à l'apprentissage de la lecture, à la formation intellectuelle et littéraire, au divertissement et à la culture.

Une grande politique du livre est donc indispensable d'autant plus, comme vous le soulignez, que le monde virtuel tend à se substituer au monde du livre. L'un et l'autre doivent devenir complémentaire.

A ce titre, j'ai lancé de nombreuses initiatives en Vendée pour réhabiliter le rôle et la place du livre notamment chez les plus jeunes.

- La bibliothèque de Vendée assure le prêt gratuit de plus de 300 000 ouvrages aux 220 bibliothèques répartis dans l'ensemble du département.

- Nous avons mis en place de véritables unités logistiques intermédiaires entre la bibliothèque de Vendée et les bibliothèques du réseau. Nous assurons ainsi la promotion du livre en offrant aux usagers un accès facile et large aux ouvrages de toutes sortes.

- Par ailleurs, chaque année, la Commune de Montaigu en Vendée accueille le Printemps du livre et les amoureux de littérature pour la saison estivale. Ce salon constitue le plus grand événement littéraire de l'ouest de la France.

A l'échelle nationale, la priorité est surtout de redonner le goût à la lecture dès le plus jeune âge et de permettre l'accès aux livres par le biais notamment des librairies et bibliothèques de proximité.

2 - Estimez-vous nécessaire d'instaurer, au nom de la diversité culturelle, un label de type « art et essai » pour la librairie indépendante de plus en plus menacée par les concentrations et le commerce en ligne ?

Le livre n'est pas un produit comme les autres et il doit à mon sens échapper à la logique de la grande distribution. A ce titre, je suis tout à fait favorable à la création d'un label de type « art et essai » permettant la mise en valeur du livre dans sa diversité et sa richesse.

3 – Envisagez-vous des initiatives, au niveau européen, pour institutionnaliser la loi Lang et une TVA réduite pour le livre ?

La loi Lang permet deux choses :

- l'éditeur fixe le prix de son livre
- le vendeur ne peut vendre le livre à un prix différent, sauf remise maximum de 5 %.

Je ne pense pas qu'une uniformisation européenne soit une solution efficace. La généralisation du prix unique du livre à toute l'Union Européenne reviendrait à imposer à nos voisins européens ce que je déplore pour la restauration française par exemple. (TVA à 5.5%)

4 – Pensez-vous que le droit d'auteur, remis en question par l'univers numérique, doive être consolidé ? Et dans ce cas, de quelle manière ?

Pensez-vous que les droits d'auteur, remis en question par l'univers numérique, doivent être consolidés ? Et dans ce cas, de quelle manière ?

Il me paraît évident qu'il faille préserver les droits d'auteurs et les œuvres de l'esprit. Je propose de réunir autour d'une même table ronde les Premières Assises Nationales d'Internet. Je désire que soit mise en place une taxe pour les fournisseurs de logiciels de « peer to peer » avec pour objectif de limiter le pillage de la production artistique.

5 – Quel est le dernier livre qui vous a marqué, et pourquoi ?

Le dernier livre qui m'a marqué est celui de Paul-Marie Coûteaux : *Etre et parler Français*. L'auteur exalte la langue française qui fonde l'unité nationale, le lien avec l'histoire, la francophonie, les relations internationales...

Ce livre est un bel hommage à notre langue, parfois menacée, mais dont on peut être fier.

6 – Si vous deviez écrire un livre pour votre plaisir, dans quel genre vous exerceriez-vous ? Policier, bande dessinée, roman, art, guide, érotisme, science-fiction, ...

Je me suis déjà confronté à l'exercice difficile de la rédaction de livre puisque j'ai à mon actif une dizaine de livres presque tous à vocation politique, mis à part un qui raconte la grande épopée du Puy du Fou. J'ai toujours pris la plume avec beaucoup de plaisir.

Mon dernier ouvrage s'intitule « Une France qui gagne ». J'y aborde mes réussites vendéennes, le département est aujourd'hui classé à la première place de tous les palmarès des grands magazines : premier département de France pour le dynamisme économique, le bien-être social et culturel, la qualité de la vie pour les personnes âgées, la réinsertion des Rmistes, etc. Mais c'est aussi et surtout de la France dont je parle. Pourquoi ne pas confier les destinées du peuple français à un homme qui a réussi chez lui ? Pourquoi ne pas faire de la France une terre de réussite ? Bien sûr, la Vendée n'est pas toute la France. Mais les recettes appliquées sur un morceau du territoire pourraient bien réussir sur le territoire tout entier : en s'appuyant sur le sentiment d'appartenance, le patriotisme populaire, qui, embrasant les volontés, font monter les regards vers les cimes. J'ai tenté, à travers ce livre projet, de dresser en filigrane le message d'une nouvelle espérance française.

DOMINIQUE VOYNET

1 - Envisagez-vous des mesures particulières pour consolider la place du livre et développer le goût de la lecture, dans notre société envahie par l'image et les univers virtuels ?

Tout d'abord c'est l'accessibilité au livre qui a été sauvegardée par la loi du 10.08.1981 sur le prix unique du livre, en jouant un rôle essentiel dans le maintien d'une offre diversifiée sur l'ensemble du territoire français et en sauvant l'existence de nombreuses librairies. Il est d'ailleurs rassurant de noter qu'elle ait été adoptée par la majorité des pays européens.

Quand au développement du goût de la lecture, c'est dès l'école qu'il peut être renforcé, mais ce n'est pas en opposant le livre à la télé et aux univers virtuels que nous y arriveront. Nous devons choisir d'accompagner ce mouvement d'évolution en montrant aux élèves l'utilité de chaque média et en leur apprenant à ce servir de chacun en complémentarité. Pour cela, l'initiative des enseignants et l'innovation, l'adaptation continue à la diversité des élèves, la valorisation de toutes les formes d'intelligence, doivent être au coeur de la démarche pédagogique.

2 - Estimez-vous nécessaire d'instaurer, au nom de la diversité culturelle, un label de type « art et essai » pour la librairie indépendante de plus en plus menacée par les concentrations et le commerce en ligne ?

Que "l'éditeur fixe le prix", grâce à la loi Lang, a été salubre pour que les distributeurs ne fassent pas de dumping, puis apauvrissent la diversité en se recentrant sur le "facile", le "vendeur", ce qui fait du chiffre en caisse et moins de référencement. Conserver ce principe ne suffit cependant pas, il ne faut pas omettre que la loi prévoit la "responsabilité sur l'ensemble de la chaîne". Ceci est la seconde et indispensable garantie contre le risque d'un accord d'inspiration strictement marchande entre grands éditeurs et grands distributeurs.

La question est plus complexe avec la dématérialisation de nombreux supports culturels et la vente d'ouvrages en ligne sur internet, car en même temps, on assiste à une véritable démocratisation de la culture et à une plus grande diversification de l'offre !

Cependant, rien ne remplace les services des librairies des villes : c'est là que l'on "rencontre" les oeuvres, c'est là que chacun trouve conseil et échange, et cela est irremplaçable. C'est cette permanence de la médiation et la garantie de la diversité, que je veux soutenir et le label « art et essai » pourrait être utile en ce sens. La culture est un bien commun de l'humanité et elle ne doit pas être soumise aux seules règles du commerce et de la concurrence. L'intervention publique est à maintenir et à développer pour garantir la diversité et protéger la création.

Je pense aussi à une implication plus grande des pouvoirs publics, des collectivités dans le soutien aux lieux de vie que sont les librairies, et par la nomination d'une sorte de "médiateur du Livre" mandaté au niveau national pour gérer l'ensemble de la question.

3 – Envisagez-vous des initiatives, au niveau européen, pour institutionnaliser la loi Lang et une TVA réduite pour le livre ?

Les Verts ont toujours défendu l'exception culturelle, qui a d'ailleurs été initiée par l'intergroupe Cinéma du Parlement européen lancé par 3 députés dont un Vert en 1993.

Je veux continuer à placer au coeur du projet de construction européenne les questions de la culture, en levant les ambiguïtés juridiques qui peuvent affecter la diversité culturelle. « Européanniser la loi Lang peut être une solution.

Quant à une TVA réduite pour le livre, pourquoi pas, cette taxe étant l'impôt le plus injuste puisqu'appliquée à tous sans référence au revenu. Une baisse de la TVA est donc justifiée d'un point de vue social, en considérant que l'accès à la culture est un droit pour tous.

4 – Pensez-vous que le droit d'auteur, remis en question par l'univers numérique, doit être consolidé ? Et dans ce cas, de quelle manière ?

Lorsque la loi DADVSI a été examinée par le Parlement, puis par le Sénat, j'ai participé aux travaux des Verts sur ce sujet. Nous ne pouvons pas ignorer que toute la chaîne allant de l'auteur, à l'éditeur et au libraire est fragilisée par le Peer to Peer et que si le roman, l'essai ou la poésie ne sont pas beaucoup téléchargés, le prélèvement d'extraits, de citations ou de photos se font au détriment de l'équilibre de cette chaîne.

Il nous faudra inventer de nouveaux outils pour réguler ces nouveaux modes d'échanges, des outils qui ne soient pas des DRM qui permettent le contrôle des usages et remettent en cause nos libertés. Des solutions ont déjà été évoquées, mais pour avancer il faut cesser de provoquer l'affrontement entre les logiques de compétition et leurs pratiques consuméristes et des citoyens qui entendent bénéficier librement des progrès de la technologie, alors que les solutions existent qui ne seraient ni répressives pour les internautes, ni spoliatrices pour les auteurs.

Nous sommes devant de formidables paris de civilisation parce qu'effectivement les fournisseurs d'accès Internet pourraient devenir les principaux diffuseurs de la culture, puis les principaux producteurs et priver, en bout de chaîne, les auteurs de tout regard « indépendant ».

Je suis résolue à me battre, comme les Verts l'ont fait en d'autres temps pour la défense du droit moral des auteurs, des photographes ou des plasticiens, pour que le secteur de l'édition indépendante ne disparaisse pas.

5 – Quel est le dernier livre qui vous a marqué, et pourquoi ?

J'ai relu récemment "Les raisins de la colère" de John Steinbeck. J'ai passionnément aimé ce livre quand je l'ai découvert à l'adolescence, et je n'avais jamais osé y revenir par peur d'être déçue. Ça n'a pas été le cas. La force du récit, l'émotion et la générosité sont toujours là.

Je suis aussi une grande fan de BD. Je lis et relis les "Persépolis" de Marjane Satrapi. Et les quatre tomes du "Chat du Rabbin" de Johan Sfar. C'est à hurler de rire...

6 – Si vous deviez écrire un livre pour votre plaisir, dans quel genre vous exerceriez-vous ? Policier, bande dessinée, roman, art, guide, érotisme, science-fiction, ...

Je suis une grande lectrice de nouvelles. Je suis fascinée par la capacité de certains écrivains à installer une ambiance en quelques lignes. Je rêve de ce talent là : dresser le cadre, rendre familiers des hommes, des femmes, à partir d'un détail de leur vêtement ou de leur coiffure, de la description d'un geste, du ton d'une phrase, d'un trait de caractère... donner à

comprendre les passions, les rêves, les regrets, les rapports de force entre les personnages...
Le tout en quelques pages, avec une grande économie de moyens, en allant à l'essentiel, en élaguant, en évitant tout ce qui ne sert qu'à faire joli...